



# APPEL À PROJETS

## « CONCEPTION ET RÉALISATION DE PETITES UNITÉS DE MÉTHANISATION À LA FERME (Inférieure à 1 500 tonnes de matière brute par an soit 400 tonnes de matière sèche)

### RÉGION POITOU-CHARENTES

Date limite de candidature : **le 18 décembre 2009**

## 1 - CONTEXTE RÉGIONAL

Depuis 2004, la Région, au titre de sa priorité d'Excellence environnementale, porte une politique volontariste de maîtrise de l'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Cette politique ambitieuse s'inscrit dans le Contrat de Projets pluriannuel État-Région 2007-2013, s'appuie sur le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes (FREE) doté, sur la période, de 68 millions d'euros (37 M€ Région, 31 M€ ADEME) et sur le Programme Opérationnel Européen FEDER (Axe 2 – Mesure 1) doté, sur la même période, de 54 M€ FEDER.

Elle se décline au travers du Plan Régional Initiatives Climat Poitou-Charentes (PRIC) au sein duquel s'inscrit l'ensemble des initiatives de la Région, dont notamment le Plan Après-Pétrole, le Plan Régional Photovoltaïque et les actions soutenues par le FREE Poitou-Charentes.

En matière de valorisation de biomasse, la Région s'est fixée un objectif de valorisation à des fins énergétiques de 1,6 millions de tonnes à l'horizon 2010.

Aussi, dans le cadre de la politique d'Excellence Environnementale et en réponse à l'objectif régional de réduction de 800 000 tonnes de CO<sub>2</sub> et de valorisation de 1,6 millions de tonnes de biomasse à des fins énergétiques, à l'horizon 2010, il est proposé un appel à projets pour l'émergence de projets territoriaux de méthanisation. Cet appel à projets est partie intégrante de l'agenda pour la conversion écologique de l'économie et la croissance verte des emplois, adopté en Conseil Régional, le 22 juin 2009.

En outre, dans le respect des priorités européennes de Lisbonne et de Goteborg en faveur de la croissance, de l'emploi et du développement durable, la Région et l'État ont fait le choix d'orienter significativement le nouveau programme européen FEDER 2007-2013 Poitou-Charentes pour la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la promotion de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et des éco-matériaux.

Dans ce cadre et en cohérence avec les actions menées via le Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes, **les projets retenus pourront bénéficier du soutien financier du FEDER au titre de la mesure 1 de l'axe 2.**

## 2 – OBJET DE L'APPEL À PROJETS

**Le présent appel à projets vise à construire une filière de qualité de petites unités de méthanisation, parallèle de technologies couramment mises en oeuvre, et répondre aux enjeux environnementaux de la Région et de l'ADEME.**

L'appel à projets se déroulera en deux phases :

### **Phase I : Etude et conception du projet**

**L'objet de cette phase est d'apporter des réponses aux points suivants :**

- Identification et activité de l'exploitation agricole, maître d'ouvrage du projet,
- Caractérisation du gisement de la matière organique disponible,
- Identification des besoins énergétiques de l'exploitation,
- Réalisation de l'étude de faisabilité technique, juridique et économique,
- Réalisation de l'étude de conception,
- Plan de gestion du retour au sol du digestat,
- Bilan gaz à effet de serre du projet.

### **Phase II : Réalisation et exploitation du projet**

**L'objet de cette phase est d'apporter des réponses aux points suivants :**

- Autorisations administratives et réglementaires,
- Maîtrise d'oeuvre du projet global (méthanisation + équipements de valorisation thermique),
- Construction de l'unité et sa mise en service,

- Formation du personnel agricole et une assistance à l'exploitation (dans le cadre d'un contrat minimum de 12 mois),
- Suivi technique des performances de l'installation sur 24 mois,
- Communication et promotion de l'opération.

### 3 – PORTEURS DE PROJET CONCERNÉS

Structures agricoles :

- ◆ Exploitations agricoles,
- ◆ Structures économiques, coopératives ou associatives à vocation agricole,
- ◆ Lycées d'enseignement agricole.

Structures spécialisées dans le domaine :

- ◆ Bureaux d'études partenaires spécialisés dans le domaine de la méthanisation,
- ◆ Développeurs de projets spécialisés dans les énergies renouvelables,
- ◆ Constructeurs ou équipementiers français ou européens de la filière méthanisation,
- ◆ Organismes de Recherche Développement.

Le porteur principal sera l'entité agricole fournissant la biomasse associé à une ou plusieurs structures spécialisées dans le domaine de la méthanisation.

L'exploitation agricole candidate ne devra pas pratiquer de cultures OGM, ne pas avoir recours à une alimentation pour le bétail avec OGM. En outre, les surfaces potentiellement irriguées ne devront pas représenter plus de 50 % de la SAU de l'exploitation. L'élevage devra être aux normes au sens de la réglementation et respecter les règles des bonnes pratiques agricoles et du bien-être animal.

### 4 – OBJECTIFS

L'objet est de faire émerger des petites unités de méthanisation de biomasse agricole, destinées à répondre aux besoins des exploitations agricoles d'élevage de la région, en terme de couverture des besoins énergétiques de l'exploitation, d'habitations associées et d'activités agricoles annexes.

Le présent appel à projets ne concerne pas des projets dont l'étude a déjà fait l'objet d'un soutien dans le cadre du FREE Poitou-Charentes.

### 5 – NATURE DES MATIÈRES ORGANIQUES CONCERNÉES

1. Sous-produits agricoles (toutes déjections d'élevage, résidus des cultures de type paille, retraits fruits et légumes, tourteaux de pressage d'huile de colza ou tournesol ... ) ;
2. Sous produits de coopératives agricoles (issus de céréales... ) ;
3. Cultures en dérobés hivernaux « pièges à nitrates » (sans intrants autres que le digestat) ;
4. Cultures énergétiques ne nécessitant ni intrants minéraux, ni irrigation, dans la limite de 10% de la SAU de l'exploitation agricole.

Concernant **les cultures énergétiques (triticale, colza...)**, leur recours limité est possible dans la mesure où il est démontré par une étude approfondie réalisée par le candidat sur ces aspects que cette solution est économiquement et écologiquement attractive.

Dans tous les cas, les cultures énergétiques ne pourront pas contribuer à plus de 25 % du pouvoir méthanogène du mélange.

### 6 – TYPE D'OPÉRATIONS CIBLÉES

- ◆ Installation individuelle traitant majoritairement les déjections d'élevage de l'exploitation,
- ◆ Process adapté au type de déjections, tout ou partiellement automatisé,
- ◆ Tonnage cible inférieur à 1500 tonnes de matière brute par an soit 400 tonnes de MS,
- ◆ Assiette de travaux plafonnée à 400 000 € HT et temps de retour brut sur investissement inférieur à 15 ans,

- ◆ Taux de valorisation énergétique supérieur à 50 % en moyenne annuelle,
- ◆ Les projets en auto-construction ne sont pas éligibles,
- ◆ Recours privilégié à des entreprises régionales de la construction de l'installation,
- ◆ Valorisation thermique destinée prioritairement à un usage domestique au sein de l'exploitation agricole.

**La solution de la co-génération, avec une valorisation de l'électricité, pourra être proposé éventuellement en variante d'une solution « 100% thermique », dans la mesure où la valorisation de la chaleur issue de la co-génération est significative.**

## **7 –CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **Pour la phase I**

- ◆ Une note de candidature et de motivations comprenant :
  - ◆ la présentation du candidat ou du groupement candidat, dont sa nature juridique
  - ◆ Les références du candidat ou du groupement en matière de méthanisation.
- ◆ La présentation des enjeux environnementaux du projet (matière organique, énergie, conduites agronomiques, effet de serre, activité économique,...),
- ◆ La présentation de l'exploitation agricole et de ses activités,
- ◆ La note technique du process proposé,
- ◆ Le devis détaillé de l'étude de faisabilité technique, juridique et économique,
- ◆ Le devis détaillé de l'étude de conception.

Des réunions de travail avec la Région et L'ADEME sont à prévoir dans les dépenses prévisionnelles

### **Pour la phase II pour les lauréats de la phase I**

- ◆ L'étude de faisabilité technique, juridique et économique,
- ◆ Les enjeux environnementaux et le bilan gaz à effet de serre du projet,
- ◆ L'étude de conception avec les plans de l'installation et le synoptique du process,
- ◆ Une offre technique et financière détaillée de construction,
- ◆ Les comptes d'exploitation prévisionnel et le temps de retour Brut et Net,
- ◆ Les choix en matière de valorisation énergétique (usages, engagements, contrat,...),
- ◆ Le programme et calendrier des démarches administratives nécessaires,
- ◆ Le contrat et missions de maîtrise d'oeuvre, de maintenance,
- ◆ Le programme de formation des utilisateurs,
- ◆ L'offre détaillée technico-financière de suivi de l'unité pilote sur 24 mois,
- ◆ Le calendrier prévisionnel de la réalisation de l'opération.

### **Éléments administratifs à fournir pour les dossiers I et II :**

- ◆ L'ensemble des informations demandées dans le dossier FEDER à télécharger sur le site <http://www.poitou-charentes.fr> accompagnés des pièces précisées dans son annexe 2;
- ◆ Les CV des intervenants pour les diverses missions prévues ;
- ◆ Le plan de financement prévisionnel et un business plan certifiés conforme par un expert comptable pour le dossier d'investissement de la phase II.

## **9 – COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE**

- ◆ Région Poitou-Charentes (service Energie et service agriculture)
- ◆ ADEME délégation Poitou-Charentes
- ◆ CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables Poitou-Charentes .
- ◆ ATEE – club biogaz (Association Technique Energie Environnement).

## **10 – MODALITÉS D'AIDE ET BUDGET ALLOUÉ**

Le montant global des dépenses éligibles plafonné à 400 000 € HT

### **Etude de faisabilité technique, juridique et économique et étude de conception :**

**Jusqu'à 50 %** du montant HT des dépenses éligibles

### **Investissements :**

**Jusqu'à 50 %** du montant HT des dépenses éligibles

### **Etude de suivi et d'optimisation, frais de formation des utilisateurs, et frais de communication associés à la promotion du site :**

**Jusqu'à 50%** du montant HT des dépenses éligibles

**Le budget réservé pour cet appel à projets est de 1 000 000 €.**

Les aides à l'investissement seront attribuées dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes et du FEDER, Axe 2 Mesure 1.

La démarche d'aide du FREE Poitou-Charentes - FEDER sur les projets proposés par les candidats ne pourra pas se cumuler avec les procédures « certificats d'économies d'énergies » ou « projets domestiques » ou assimilés.

## **11 – MODALITÉS ET CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS**

Le texte de l'appel à projets est téléchargeable sur les sites Internet de la Région ([www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr)) et de l'ADEME ([www.ademe-poitou-charentes.fr](http://www.ademe-poitou-charentes.fr)).

Le projet se déroule en 2 phases :

### **Phase I : Etude de faisabilité et de conception**

- ◆ réception des dossiers « phase I » avant le 19 décembre 2009,
- ◆ audition des candidats par le comité technique (janvier 2010),
- ◆ décision (comité de gestion du FREE et CP du Conseil Régional (1<sup>er</sup> semestre 2010),
- ◆ délais de réalisation des études prévues dans cette phase : fin août 2010,
- ◆ restitution des études et audition des porteurs : septembre 2010-

### **Phase II : Réalisation des travaux**

- ◆ Constitution du dossier dans un délai de 6 mois,
- ◆ décision (comité de gestion du FREE et CP du Conseil Régional 1<sup>er</sup> semestre 2011,
- ◆ le démarrage des travaux est souhaité pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Les dossiers (format papier en 2 exemplaires et version informatisée sous CD ROM), seront déposés directement à la Maison de la Région pendant les heures d'ouverture ou adressés par courrier à :

**FREE Poitou-Charentes - Maison de la Région**  
**« Appel à projets : Conception et réalisation de petites unités de méthanisation à la ferme»**  
**15 rue de l'ancienne Comédie**  
**BP 575 – 86021 Poitiers Cedex**

## 12 - VALORISATION DES OPÉRATIONS

La Région et l'ADEME souhaitent valoriser les opérations lauréates dans le cadre de leur politique conjointe d'Excellence Environnementale par la réalisation d'actions de communication et de diffusion de l'information.

Aussi, les candidats au présent appel à projets autorisent la Région et l'ADEME à réaliser des actions de communication et de diffusion de l'information sur les opérations lauréates.

Ces actions pourront prendre différentes formes : visites de l'opération, publications, colloques ou manifestations, journées techniques, photos, films,...

Les maîtres d'ouvrage lauréats s'engagent à mettre à disposition et/ou autoriser l'ADEME et la Région à utiliser les supports nécessaires (photos, suivi de consommations, témoignages...) à ces actions de communication.

## 13 - RÈGLES DE PARTENARIAT

La Région et l'ADEME autorisent les lauréats à contractualiser des partenariats techniques et financiers spécifiques avec des industriels ou des filières professionnelles. Cependant, il est à noter que les opérations de promotion ou de communication qui pourraient être conduites par ces partenaires et/ou le maître d'ouvrage sur l'opération lauréate devront obtenir l'accord préalable de l'ADEME et de la Région et être construites conjointement.

Le recours à d'autres aides ou mécanismes par le maître d'ouvrage et/ou ses partenaires est autorisé dans la limite du respect du dernier alinéa de l'article 10. Cette disposition fera l'objet d'une déclaration et d'une validation préalables par la Région et l'ADEME.

L'attribution de Fonds Européens entraîne des obligations en matière de communication et de publicité : mention de l'aide européenne lors de toute action de communication et mise en place, à la vue du public, d'un panneau d'information, lors du chantier et à son issue, portant mention « travaux aidés avec le concours financier de l'Union Européenne, de la Région Poitou-Charentes et de l'ADEME » précédée ou suivie de leur logo type.

## 14 – CONTACTS FREE POITOU-CHARENTES

Pour toutes demandes de renseignements :

<b><u>ADEME Poitou-Charentes</u></b> Nom : Frankie ANGEBAULT 6, rue de l'Ancienne Comédie BP 452 86 011 POITIERS CEDEX Tél. : 05.49.50.12.12 E-mail : <a href="mailto:Frankie.angebault@ademe.fr">Frankie.angebault@ademe.fr</a>	<b><u>Région Poitou-Charentes</u></b> Nom : Gilles BERTONCINI 15, rue de l'Ancienne Comédie BP 575 86 021 POITIERS CEDEX Tél. : 05.49.38.47.43 E-mail : <a href="mailto:g.bertoncini@cr-poitou-charentes.fr">g.bertoncini@cr-poitou-charentes.fr</a>
--	--